

**HÔTELS ET MEUBLÉS CLASSÉS
+ CHAMBRES D'HÔTES ET CAMPINGS :**
ETAT DECLARATIF DE PERCEPTION DE LA TAXE DE SEJOUR

mois de : 2023 L'hébergement était fermé sur cette période

Nom de l'hébergeur :

Adresse de l'hébergeur :

Nom de l'hébergement :

Adresse de l'hébergement :

si différente de celle de l'hébergeur

Nombre de nuitées réalisées

↓ nombre de nuitées
réalisées **par vos soins** +
nuitées des **plateformes**
numériques pour
lesquelles vous avez
collecter la taxe à remplir

↓ *tarif de la taxe à
la nuitée appliqué
à compléter: (F)*

* nuitées assujetties **A** - €

* nuitées exonérées

◆ les personnes mineures **B** x 0€

◆ les titulaires d'un contrat de
travail saisonnier employés sur le **C** x 0€

◆ les personnes bénéficiant d'un
hébergement d'urgence ou d'un
relogement temporaire **D** x 0€

◆ les locations à moins de 1€ la nuit **E** x 0€

Nuitées totales comptabilisées - ← A+B+C+D+E

MONTANT DE LA TAXE DE SEJOUR COLLECTEE - € ← A x F > total en bas
du registre du logeur
(à joindre à la
déclaration)

Ce document est à retourner **complété, signé** et **accompagné de votre état de perception signé**, à la
Communauté de communes de la Plaine de l'Ain - 143 rue du Château 01150 CHAZEY SUR AIN ou par e-
mail plainedelain@taxesejour.fr, au plus tard **le 5 de chaque mois**.

Aucun règlement n'est à joindre à ce document. Vous recevrez un état récapitulatif des sommes
déclarées à chaque trimestre échu, qui sera édité à partir des éléments communiqués mensuellement.

Date :

Signature du déclarant :